AR Prefecture
016-200072023-20261022-20261022_01-DE
Reçu le 26/10/2026

République Française

Département de la Charente

Séance du Jeudi 22 octobre 2026

Délibération n°*20261022_01*

Nombre de conseillers communautaires :
En exercice **: 69**
Présents : 53
Pouvoirs : 6
Votants : 59
- dont « pour » : 59
- dont « contre » : 0
- dont abstention : 0

Objet : APPROBATION DU PROCES VERBAL DE SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2026

Le jeudi 22 octobre 2026 à 18 heures, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 16 octobre 2026, s'est réuni sous la présidence de Renaud COMBAUD à la salle des fêtes d'Aunac-sur-Charente.

Présents : COMBAUD Renaud - FOURÉ Brigitte - SYLVESTRE Gilles - COMBAUD Alain - HOFFMAN Pascal - CHADOZEAU Jean-Rémy - AGUESSEAU Norbert - AUDOUIN Mickaël - BOULIER Norbert - BLANCHON Alain - FLAUD Yves - KAUD Pascal DE LUSTRAC Jean-Marc - POTEL Maryse - BARREAUX Bernadette - LASBUGUES Élisabeth - COMTE Joël - ROULAUD Jean-Jacques - REMAUD Richard - RADOUX Loïc - BELAIR Lionel - CHAUSSEPIED Pierre - FLAGEY Jean-Michel - VIAUD Annette HENAFF Lionel - CROIZARD Christian - CHADOUTEAU Nathanaël - ARVENNE Matthieu - CHARRIAUD Jonathan - RAMEZI Christelle - MUGNIER Pierre-Herrman - LAVERGNE Didier - BERTRAND Didier - PINGANAUD Paul - SEMON Laura CHAUDRET Basile - PITEAU Sébastien - MARCELIN Céline - BAUSSANT Jean-Robert - DANEDE Laurent - FRANCOIS DIT CHARLEMAGNE Régis - BOUCHET Éric - LACROIX Aurélie - ETIENNE Murielle - BUIRETTE Isabelle - MAGNANT Jocelyne ROULAND Jean

Excusé(es) : ROUX Emilie - GIRAUD-BERNARD Éric - LIZOT Jackie - CAMY Bruno - PINAUD Laurence - PERRON Michèle NOEL Yannick - FELIX Héloïse - JEUNE Karine - DUBOC Jean-Marc

Suppléants remplaçant un titulaire :
1- BERNARD Anne-Marie suppléante de BOIZUMAULT Sylvie
2- PARIS Patrick suppléant de LIOT Gérard
3- BELLAUD Maryline suppléante de GUYON Jean-Guy
4- BOISSON Johanna suppléante de SIGNORET Gaëtan
5- BOULLET Jean-Marc suppléant de CHARRIAUD Sébastien
6- BAUSSAY Céline suppléante de JEROME Géraldine

Pouvoirs :
1- LAMAZIERE Véronique donne pouvoir à VIAUD Annette
2- THURU Marie-Danièle donne pouvoir à CROIZARD Christian
3- BRIE Antoine donne pouvoir à ETIENNE Murielle
4- SOURY Christine donne pouvoir à BOUCHET Éric
5- DUPUY Marie-Christine donne pouvoir à BLANCHON Alain
6- MICHONNEAU Patrick donne pouvoir à COMBAUD Alain

Secrétaire de séance : M. Pascal HOFFMANN

AR Prefecture
016-200072023-20261022-20261022_01-DE
Reçu le 26/10/2026

Objet : APPROBATION DU PROCES VERBAL DE SEANCE DU 24 septembre 2026

M. Pascal HOFFMANN est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Président rappelle que l'assemblée est appelée à approuver le procès-verbal de la séance précédente.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-15,

Considérant que le procès-verbal de la séance du 24 septembre 2026 a préalablement été communiqué à l'ensemble des conseillers communautaires,

Monsieur le Président propose d'approuver le procès-verbal précité.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER le procès-verbal de la dernière séance ;**
- **D'AUTORISER M. le Président, ou toute personne dûment habilitée, à signer tous les documents se rapportant à la présente décision.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait conforme,

Le Président,

Renaud COMBAUD

Communauté de Communes Coeur de Charente